



## **LA NOTE D'HOMMES ET PATRIMOINE** novembre 2009

### **Edito**

Michel Wautot

« *Il faut savoir que les choses sont sans espoir et tout faire pour les changer* »

**Rainer Maria Rilke**

Lorsque fut fondée l'association, nous avons l'idée bien précise qu'il était fondamental de lier la dignité des hommes à la noblesse du patrimoine. Le respect de l'une ne va pas sans le respect de l'autre. Dans ce bulletin nous consacrons, exceptionnellement, des articles à la facette « *hommes* » de notre association.

L'examen objectif du développement de la pensée économique et politique actuelles, ne peut qu'entraîner un pessimisme croissant. En parodiant la formule « à francs constants », nous pourrions dire que « à Histoire constante », celle de notre siècle est, par exemple, semblable à celle de l'époque des conquistadors. Un petit groupe d'hommes, disposant d'un matériel et d'un armement sophistiqués, s'emparent de larges territoires et exploitent leurs occupants, au profit de leurs intérêts particuliers. A l'époque on asservissait par les armes, aujourd'hui par les jeux financiers.

Nous nous demandions, dans le numéro précédent, si le cyclone déclenché par l'effondrement du monde bancaire, pouvait remettre en cause le système gouvernant nos sociétés et être le prélude à une nouvelle vision du monde. Force est de constater qu'il n'en est rien. Combien de gens vont devoir payer cette crise par la perte de leur emploi, de leur revenu ou seront acculés par les charges auxquelles ils ne pourront plus faire face ? Nous pouvons même nous poser cette question : cette crise n'aurait-elle pas été "programmée ? » En y regardant de plus près, et si l'on excepte quelques dirigeants mis de côté, on constate, en grossissant un peu le trait, que l'on a débarrassé le marché d'une série de concurrents, que les mauvais actifs ont été mis dans des poubelles « bio-dégradables » et que les Etats, c'est-à-dire nous, ont renfloué les caisses vides. Au passage, une autre bonne affaire pour certains : la fonte de l'intérêt de l'épargne !

En quelques mois, des banques, dites exsangues, remboursent leur Etat et affichent de bons profits. Au même moment, l'OCDE annonce que les banques refont des placements dans ces actifs douteux, qui provoquèrent la crise ! Rien n'a changé.

Notre objet n'est pas de changer les règles de la finance internationale. Mais s'occuper de la sauvegarde et de la protection du patrimoine ne doit pas être le prétexte de se voiler la face. Les hommes sont liés les uns aux autres, qu'ils le veuillent ou non. Il est anormal qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, ils le soient encore par « La loi de la jungle ».

### **Sommaire**

<b>Page 1</b>	<b>Edito</b>	<b>Page 7</b>	<b>Billet d'humeur</b>
<b>Page 2</b>	<b>Les dossiers</b>	<b>Page 8</b>	<b>Menace sur nos communes</b>
<b>Page 6</b>	<b>20 ans de protection</b>		

## Les dossiers : le point

### ***Villa Beau-Site à Genval***

Il y aura bientôt douze ans qu'Hommes et Patrimoine est intervenu afin de sauver ce bâtiment. Suivant une partition établie de longue date, tout dossier, où l'administration et l'autorité publique doivent intervenir, suit un long cheminement à l'issue incertaine.



Obtenir un classement, comme celui que nous avons obtenu, en 2000, pour cette Villa, n'est pas la fin mais le début du parcours. Que s'est-il passé, en quelques lignes, depuis près de dix ans ? Le jardin, ce qu'il en reste, a été nettoyé. Disparus les épaves automobiles et autres dépôts encombrants hérités du service Travaux. Des travaux de première nécessité (toiture) ont été entrepris. Des aménagements intérieurs (sanitaires) ont été réalisés. Un budget a été voté et alloué au bureau d'architecture Pierre Hebbelinck, afin de réaliser l'étude d'un plan général d'aménagement et de restauration. Les grandes lignes du projet final comportaient : la restauration extérieure, la pose d'un ascenseur-escalier extérieur contre le pignon droit, le réaménagement des abords, une modification des surfaces intérieures. Cette année a été voté un budget de huit cent mille euros. Ce qui permettra de réaliser le projet, mais amputé de l'ascenseur-escalier et des transformations intérieures.

Dès que nous nous sommes occupés de ce dossier, nous avons préconisé, pour ce bâtiment de prestige, une affectation supra communale dans un concept de partenariat public-privé. Rixensart verrait ainsi sa notoriété augmenter et se renforcer une attractivité bénéfique sur le plan économique.

Le grand jardin, lui aura une vocation publique. Sa réalisation pourrait être confiée à une ou plusieurs écoles horticoles, dont ce serait une vitrine de leur compétence.

## ***Ancienne Ecole-Maison communale de Genval***

Tout projet qui dépend de plusieurs intervenants est rarement traité avec la sérénité voulue. Dans ce cas-ci, le terrain est communal, le promoteur est la société wallonne de logements Notre Maison, le bailleur de fonds la Région wallonne. En temps ordinaire, ce n'est déjà pas une sinécure pour le bureau d'architecture désigné, en temps de crise financière tout se complique encore.



Pour rappel. Sans l'intervention d'Hommes et Patrimoine, avec la collaboration du Cercle d'Histoire de Rixensart, le Comité de l'Avenue des Combattants et l'association des commerçants du haut Genval, ce bâtiment aux lignes caractéristiques aurait été démoli. Le Collège a décidé de revoir sa position et l'architecte a présenté un plan où la façade de l'ancien bâtiment était reprise.

L'échevine, Madame Lebon, nous promet des nouvelles depuis octobre. Nous apprenons ce jour, qu'il y aura une réunion avec l'architecte et les associations qui nous ont soutenus, dans le courant de décembre.

Nous tenons à souligner que tant pour l'école de Hamme-Mille, que pour « La Tannerie » de La Hulpe, la société Notre Maison a conservé, en les rénovant, les bâtiments existants. A La Hulpe tout a été démoli, à l'exception des quatre murs extérieurs. Malgré ces travaux délicats, le coût total a été quasi similaire à celui prévu en cas de démolition complète et de reconstruction.



## ***La cure Sainte-Croix à Rixensart***

Malgré les fortes présomptions désignant la Commune comme propriétaire, la situation juridique n'a guère évolué depuis trois ans. Le conflit opposant la Commune aux Merode s'est embourbé. Ce qui est grave est que, laissé à l'abandon, le bâtiment se dégrade continuellement.



Fin 2006, début 2007 un premier jugement accorde aux Merode une expertise judiciaire afin de démontrer leur droit de propriété. A ce jour, ceux-ci n'ont toujours pas diligenté cette expertise. En 2008, avec l'aide du Cercle d'Histoire, Hommes et Patrimoine a remis à la Commune la matrice cadastrale de 1855 où sont reprises les parcelles faisant partie du site de la cure. Il est indiqué qu'elles ne sont pas imposables, leur propriétaire étant la Commune. Cette année, la Commune, se rendant compte de la situation, a décidé de diligenter elle-même cette expertise.

## ***La Place de Bourgeois***



En 2003, nous présentions, aux habitants de la Place et des rues y aboutissant, un plan de réhabilitation de l'ensemble Place Cardinal Mercier – Quai du tram.

En 2009, le Quai du tram et la section de la rue Saint-Roch qui la relie à la Place ont été réalisés.

En 2010, nous allons tout faire pour qu'une première phase de travaux de la Place soit mise en route. De plus en plus, le sol ressemble à un tapis usé au-delà de la trame. Les trottoirs sont défoncés et inadaptés en de nombreux endroits. Le stationnement n'est pas délimité. Les marronniers sont malades. La plus belle place est laissée à l'abandon. Pas de sous paraît-il ! Quand comprendra-t-on que la mise en valeur des espaces publics est économiquement une bonne opération, sans même parler de la qualité de vie que donne un site esthétique.

## **Fedex à La Hulpe**

Ce 12 novembre, l'association « Les Amis de la Forêt de Soignes » fêtait son centième anniversaire aux halles Saint-Géry à Bruxelles. Nous avons demandé à son Président Jacques Sténuît, un ami de longue date, ce que devenait le projet Fedex. Nous savions que des recours étaient introduits. Son association a effectivement introduit des recours en annulation, l'un auprès du Conseil d'Etat, l'autre auprès de la Cour constitutionnelle. Pour mémoire, le ministre Antoine n'avait pas hésité à déclarer ce dossier « d'intérêt public » en

l'incluant dans un décret « fait pour », le décret DAR. La Cour constitutionnelle devrait rendre son avis sous peu. Dans le magazine Trends-Tendances du 29 avril on pouvait lire, que le Directeur-Général de Fedex pour la région Europe-Moyen-Orient-Afrique était à Paris ce 16 octobre. Il a déclaré à la presse : « que si la Cour ne donnait pas son feu vert d'ici avril pour la construction des bureaux à La Hulpe, la probabilité est réelle que le groupe déménage à Paris où il a son centre opérationnel depuis 10 ans.

## **20 ans de protection du Patrimoine**

Dans le courant de l'année 2009, la revue « La lettre du Patrimoine » a consacré un de ses numéros à vingt années de politique et de réalisations au niveau du Patrimoine. Malgré les vicissitudes qu' a connu et que connaît encore la Région wallonne, il est réconfortant de voir le travail accompli et le chemin parcouru. La mise en valeur du Patrimoine n'est pas seulement l'affaire de la Région, interviennent aussi des instances comme la Communauté européenne, des associations internationales (Icomos... ) ou nationales (les Demeures historiques...). Depuis vingt ans, se manifeste une volonté de sauver, de mettre en lumière, de développer cette propriété commune à tous, le Patrimoine. Ce n'est donc pas un hasard si un nombre important d'initiatives ont été prises et par des individus et par des associations en vue de défendre et de promouvoir les lieux, les paysages, les sites, les bâtis grands ou petits qui font le grand livre d'images de la vie des hommes.

Lors de vos déplacements, de vos excursions en région wallonne allez voir : si vous êtes à ou du côté de, ces bâtiments qui ont été sauvés et ou restaurés :

**Gouvry** : la Tannerie Beaupain à Cierreux

**Mons** : la Machine à eau

**Liège** : la Cour des Prébendiers

**Dinant** : la Maison du Pléban

**Anthistes** : la Ferme Saint-Laurent

**Mons** : le Grand-Hornu à Hornu

**Saint-Hubert** : le Palais abbatial

**Soignies** : la Maison espagnole

**Durbuy** : la Halle aux blés

**Comblain-au-Pont** : la Maison du Peuple à Poulseur

**Lessines** : Notre-Dame à la Rose

**Charleroi** : Hôtel des Postes

**Namur** : Hospice Saint-Gilles

**Nivelles** : Hôtel du baron Taye

**Liège** : Maison Curtius

**Tournai** : Beffroi

**Stavelot** : l'Abbaye

**Lobbes** : la Collégiale Saint-Ursmer

...Bonne route et bonne découverte.

**Crise et Aménagement du territoire.**

Parlons en de la crise : sur base de jeux financiers, qui s'apparentent à des malversations, un petit groupe de spéculateurs, qui n'ont cure des implications de leurs manipulations, ont mis le monde à mal (comme si en temps normal, il n'allait déjà pas assez mal), et ce encore pour longtemps, n'en déplaise aux quelques euphoriques en mal d'ego.

Mais n'allez pas chercher les responsables ni les responsabilités. Ce serait une gageure de croire qu'un jour, tout ce petit monde devra rendre compte de ses actes. Les retombées seront en tout cas très contraignantes pour nous et notre environnement, au sens large du terme.

Où, va-t-on grappiller pour économiser et/ou renflouer les caisses déjà vides ? Évidemment dans des domaines considérés comme « secondaires ».

- Les gouvernements devront certainement, en fonction de la dette et de leurs budgets, abolir ou réduire les aides pour les installations d'équipements moins énergivores ;
- Les auteurs de projets devront certainement, vu la conjoncture financière, proposer des solutions plus minimalistes, donc moins innovantes ;
- Des institutions devront certainement se borner à apporter *du rêve et de l'espoir* lorsque de nouveaux projets, dont l'objectif sera d'améliorer notre qualité de vie, seront déposés pour accord ;
- Des associations sociales ou dépendantes de subsides auront certainement, vu la récession, de grandes difficultés à maintenir leurs activités ou même leur existence.

Quoiqu'il en soit, l'avenir sera certainement difficile ... sauf si, enfin, nous remettons en avant les valeurs essentielles pour le bien de tous et non plus l'égoïsme du futile pour le bien de soi !

J'ai lu avec attention les derniers articles parus dans la presse spécialisée en aménagement du territoire. On y parle essentiellement de nouvelles visions d'habitat et de mobilité.

Concernant l'habitat: "densifications les centres" est le mot d'ordre clamé à tout va. Nous sommes en Brabant Wallon 375.000 habitants et selon les prévisions nous pourrions atteindre, aux alentours de 2050, 490.000 habitants (Y. Hanin directeur du CREAT – revue Espace-Vie). Ce qui implique une demande exponentielle d'infrastructures et d'aménagements communaux, provinciaux, etc ...

Comment résoudre ce problème en absorbant en douceur cette évolution ?

Par l'interprétation nuancée des règles d'aménagement de notre territoire, par une nouvelle conception du transport public et le changement des mentalités. En favorisant l'axe Arlon-Namur-Bruxelles-Anvers. En reliant zones de travail, zone d'habitat et transport en commun. Soyons attentifs à ne pas transformer le centre de nos communes en banlieue urbaine en les densifiant sans ménagement.

Concernant la mobilité: une des solutions réaliste (appliquée au Nord du pays) qui changerait la mobilité de nos concitoyens sur le long terme, c'est la gratuité des transports en communs et l'incitation au co-voiturage.

**Communications :**

**0** : ce point rouge, en page 1, indique que votre cotisation 2009 ne nous est pas parvenue, sauf erreur de notre part.

**La cotisation est, pour rappel, de 10 euros.**

**Vous pouvez aussi recevoir « La Note », en couleur, par courrier électronique. Merci de nous communiquer votre adresse courriel.**

## **Menace sur nos commune**

Il arrive fréquemment que le changement du cours des choses ne soit pas le fait de grands bouleversements, mais survient à la suite de la mise en place de normes qui passent inaperçues du grand-public.

Dans les communes décentralisées, comme Rixensart, La Hulpe... , il y a un important document, appelé le Schéma de Structure, qui oriente la politique de l'aménagement du territoire communal. Parmi ces orientations, deux points sont vitaux: la densité et la densification.

La première indique le nombre de logements à l'hectare de chaque zone de la commune. La seconde préconise une utilisation maximale des zones des centres de la commune et ou de celles proches des nœuds de transport en commun. Ceci pour éviter une urbanisation anarchique et peu parcimonieuse du sol. Ce principe trouve sa meilleure application dans les villes. Appliqué dans des communes, appelons-les semi-rurales, il peut se révéler dangereux, surtout si on l'associe à une augmentation des densités.

C'est tout un cadre de vie qui peut basculer pour les habitants qui avaient fait le choix de s'installer dans une commune résidentielle rurale et qui se retrouvent dans un faubourg de ville. Une fois encore le Patrimoine est lié aux hommes et il est partie prenante du cadre de vie. Prenons l'exemple de Rixensart qui veut dans ses zones de centre-en gros le quartier des deux gares- augmenter sa densité de 45 à 60 logements à l'hectare, soit une augmentation de 33% ! De même les zones résidentielles denses passeront de la fourchette 17-20 à 20-25 logements à l'hectare. Ce ne serait pas une situation trop dramatique si on figeait la configuration d'aujourd'hui à Rixensart. Mais nous savons tous que rien n'est plus changeant que l'urbanisme. Exemple :on abat trois maisons uni-familiales et on les remplace par un bloc d'appartements de 12 logements...

Le vrai problème est l'absence, sauf exception, de vision à long terme des Autorités communales, notamment par manque de compétence en ce domaine complexe.

On nous oppose toujours les mêmes arguments, à notre politique de maintien des normes actuelles permettant d'éviter la « citadinisation » des communes :

*-Densifions au maximum les centres pour permettre aux jeunes et aux personnes âgées de se loger.*

*-Il faut des logements pour absorber les nouveaux arrivants notamment dans les « villages RER ».*

*-Plus il y aura de logements moins forte sera la pression foncière et les loyers diminueront.*

*- En densifiant autour des pôles de transport en commun, les habitants n'auront plus besoin de voiture.*

Chaque année qui passe depuis plus de trente ans démontre le contraire. Si l'on veut du logement à loyers modérés, pour les jeunes et les personnes plus âgées il faut que la Commune soit le maître de l'ouvrage. Et les communes, comme Rixensart, La Hulpe, Lasne n'ont pas pour devoir de loger tout ceux qui ont décidé de s'y installer au détriment de la population existante.